

NON CLASSÉ

# Le gouvernement italien exempte les transporteurs de l'obligation d'autotest Covid.

22 DÉCEMBRE 2021



**Tant que les personnes voyageant en Italie ne présentent pas de symptôme, et sous réserve de la présentation d'un formulaire de localisation des passagers, les exigences en matière de tests moléculaires ou d'écouvillonnage ne s'appliquent pas à certaines personnes.**

Il s'agit notamment des membres de l'équipage de transport ; des conducteurs de poids lourds ; des personnes voyageant à destination et en provenance des pays et territoires figurant sur la liste A ; des travailleurs transfrontaliers qui entrent dans le pays et en sortent pour des raisons professionnelles avérées et qui retournent à leur domicile ou à leur lieu de résidence... [Lire la suite](#)

[Consulter la législation précédente](#)

[Consulter la note d'exemption \(voir en fin de document\)](#)